## Travaux de la Chambre

En l'espèce, et compte tenu de ce que la Chambre a mis en marche l'étude législative, je ne vois pas que la convention *sub judice* soit applicable, et je n'ai donc pas à exercer le pouvoir discrétionnaire de l'invoquer.

En ce qui concerne la constitutionnalité de la résolution mixte et du projet de loi qu'elle contient, les députés voudront bien se rappeler que l'Orateur n'est pas compétent pour se prononcer sur la constitutionnalité des mesures présentées à la Chambre. Les textes à cet effet sont nombreux et je n'en citerai qu'un, celui d'une décision par laquelle M. l'Orateur Lamoureux disait en 1969:

Autrement dit, les pouvoirs et les responsabilités de l'Orateur ne s'étendent qu'aux questions d'ordre et non aux questions d'ordre juridique.

Par la même occasion, le même Orateur a énoncé la situation de la Chambre des communes ou du Parlement de la façon suivante:

Or, le Parlement canadien est suprême et s'il adoptait quelque mesure inconstitutionnelle, il appartiendrait aux tribunaux de se prononcer sur la validité de cette loi. Il n'est pas du ressort de l'Orateur de décider—quoiqu'il préside aux délibérations du plus haut tribunal du pays—si un projet de loi est inconstitutionnel...

En conséquence, je dis que le rappel au Règlement n'est pas fondé.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DOMM—LA PRÉSUMÉE DÉFORMATION DES FAITS PAR LE DIRECTEUR DE LA COMMISSION DU SYSTÈME MÉTRIQUE— DÉCISION DE M™ LE PRÉSIDENT

Mme le Président: J'aimerais aussi rendre une décision sur la question que j'ai prise en délibéré, et que le député de Peterborough (M. Domm) avait soulevée à propos de certaines activités de la Commission du système métrique. Bien qu'au cours de son argumentation il ait cité certains passages d'une des premières éditions d'Erskine May, il n'a pas établi que l'on avait porté atteinte à ses privilèges. Son argumentation portait entièrement sur le fond de la question de la conversion au système métrique plutôt que sur une atteinte à ses privilèges.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, il y a quelques minutes, au cours d'un échange qui est intervenu entre le chef de l'opposition et le premier ministre, ce dernier a admis pour la première fois qu'il était au moins possible qu'il y ait quelque chose d'illégal dans les travaux auxquels nous nous sommes tous employés ici ces derniers jours. Or, comme le premier ministre a présenté ce qu'il a préféré appeler une offre de prise en considération, je pense qu'il est important que nous sachions maintenant ce que le gouvernement a prévu pour les travaux d'aujourd'hui.

Le gouvernement a-t-il maintenant l'intention de poursuivre les travaux comme il l'a fait au cours des trois ou quatre derniers jours afin de présenter éventuellement la motion inscrite au nom du président du Conseil privé, ou préfère-t-il aujourd'hui passer à autre chose? Compte tenu de ce qui a été dit au cours de la période des questions d'aujourd'hui, peut-il nous dire exactement quel est l'ordre du jour?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, mon collègue a entendu l'offre qui a été faite par le très honorable premier ministre durant la période des questions orales. Si son parti est disposé à accepter cette offre de négocier l'entente qu'il a si bien décrite, je suis disponible pour tenir une rencontre des leaders parlementaires immédiatement ou dans les cinq ou dix minutes qui suivent. Si tel était la situation, bien sûr, il n'y aurait aucun problème à ce que le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) propose sa motion pour faire attribuer deux jours de débat au projet de loi visant à autoriser le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent.

Mon collègue sait que cette motion va requérir au moins deux heures de débat, un vote va suivre, et que cela va prendre pratiquement le reste de l'après-midi. Pendant que sera débattue cette motion susceptible de faire progresser les travaux du Parlement, nous pourrions entamer les négociations auxquelles s'est référé le très honorable premier ministre. Si le parti progressiste conservateur n'est pas intéressé à la proposition faite par le très honorable premier ministre de négocier l'entente qu'il a indiquée, alors nous avons toujours l'intention de permettre au ministre d'État (Finances) de présenter sa motion pour nous permettre de limiter le débat sur ce projet de loi visant à autoriser le gouvernement à emprunter 13 milliards de dollars. Mon collègue sait qu'il est très urgent que nous adoptions ce projet de loi. Hier, nous le lui avions indiqué, on nous a empêchés de le faire par les tactiques qu'il connaît si bien. Aujourd'hui je lui réitère notre intention de présenter à nouveau cette motion qui peut requérir jusqu'à deux heures de débat.

Par la suite, si nous avions cette rencontre dont je parle, et s'il y avait des progrès sérieux dans nos négociations, il me ferait plaisir de reconsidérer le point à l'ordre du jour. Mais si le parti progressiste conservateur n'est pas intéressé à discuter de l'offre qu'a faite le premier ministre, nous allons laisser à l'ordre du jour notre motion visant à limiter le débat sur la Constitution.

## [Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, comme vous le savez, l'opposition officielle a aussi proposé une autre façon de procéder, et au cours de ces négociations, nous voudrions examiner les deux propositions qui ont été faites. Le gouvernement ne peut pas mener les discussions. Le président du Conseil privé sait qu'une autre proposition très sérieuse a été faite pour procéder d'une façon différente de celle proposée par le premier ministre, mais quoi qu'il en soit, je tiens à ce que ce soit très clair que ces considérations iraient peut-être plus loin que celles exposées par le leader du gouvernement à la Chambre. Je veux qu'il sache quelles sont les propositions d'ordre général dont nous sommes disposés à discuter.

Cela dit, j'aimerais savoir, puisque nous allons devoir y arriver d'ici à quelques minutes, quelles sont les intentions du gouvernement concernant les travaux de la Chambre, quand le moment sera venu? Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous garantir que nous passerons à l'étude de la motion tendant à appliquer l'article 75c à l'étude du bill C-59, l'étape du rapport du bill sur le pouvoir d'emprunt, et s'il veut bien nous le dire, je pense que nous pourrons l'examiner. Je ne joue pas à un petit jeu avec mon honorable ami, mais je veux savoir quels sont les travaux de la Chambre pour aujourd'hui.